

Département de Meurthe et Moselle

Canton de THIAUCOURT

Mairie
de
EUVEZIN

54470



Téléphone : 03.83.81.95.63

ARRÊTÉ
PORTANT INSTAURATION
D'UNE ZONE DE LIMITATION
DE VITESSE SUR LE CC3

(n°13/2008)

Le Maire de la Commune d'EUVEZIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, sur le chemin communal 3 reliant Euvezin à la D3, l'instauration d'une limitation de vitesse de 70 km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison de l'étroitesse de la voie, des virages et du manque de visibilité,

Arrête

Article 1 : A partir du 03 novembre 2008, une limitation de vitesse fixée à 70km/h est instaurée sur le CC3 pour ce qui concerne la commune d'Euvezin.

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 70km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le chef de la brigade de gendarmerie de Thiaucourt est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à M. le sous-préfet de Toul.

Fait à Euvezin, le 22 octobre 2008

Le Maire,



Jacques PERANTONI

